
Séance du 18 octobre 2022

N° 2022.09.10

Objet : FONCTION PUBLIQUE – Modification du tableau des effectifs – Avancements de grade

Date de Convocation Le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 12 octobre 2022

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Frédéric GRILLET, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
En exercice : 24
Présents : 17 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain JAOUEN,
M. Alain BARON, M. Dominique GALLOT, Mme Dominique BOSA,
Représentés : 05 Mme Katia CHAUVET, Mme Karine WITTMANN-TENEZE, Mme Silvia GOHIER-VALERIoT,
Conseillers Municipaux.

Votants : 22

Pouvoirs :

Mme Béatrice ODINK à Mme Karine WITTMANN-TENEZE,
Mme Sophie RANDUINEAU à Mme Guylène BIGOT,
Mme Cécile CHEMINEAU à M. Laurent RICHARD,
Mme Christelle ROMEO à Mme Katia PREVOST,
M. Hervé CALAS à M. Alain JAOUEN

Absents excusés : M. Alain SALMON et Mme Martine DELIGEON

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs agents de la collectivité remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade et donnent satisfaction.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2005.09.06 du 8 décembre 2005 créant un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques, sur le grade d'adjoint technique ;

Vu la délibération n°2018.01.07 du 24 janvier 2018 créant un emploi permanent de gestionnaire Ressources Humaines sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs ;

Vu la délibération n°2018.06.14 du 25 septembre 2018 portant création d'un emploi permanent de collaborateur en administration générale, sur le grade de rédacteur, modifié par délibération du 28 juin 2019 sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;

Vu l'arrêté n°21.171P du 20 mai 2021 relatives aux Lignes Directrices de Gestion de la Mairie de Monts ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu l'avis du comité technique du 10 octobre 2022 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant que 3 agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade et donnent satisfaction ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, par 21 voix pour et une voix contre,

- **De créer** les postes ci-après, à compter du 1^{er} décembre 2022 :
 - 1 poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

- **De supprimer** les postes correspondant aux anciens grades de ces agents, à compter du 1^{er} décembre 2022 :
 - 1 poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

- **De dire** que le tableau des effectifs est modifié en conséquence ;

- **De préciser** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ;

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Katia PREVOST**

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

